



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS
Tél: 01 42 60 11 49 - Fax: 01 40 20 91 62
snpes_pjj.fsu@wanadoo.fr
www.snpespjj-fsu.org
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>
<https://twitter.com/snpespjj>

Déclaration préliminaire au CTC du 15 mars 2017

Alors que la campagne présidentielle se déroule dans une atmosphère propice à toutes les démagogies et les dérapages populistes, l'Institution judiciaire est la cible d'attaques de la part des candidats de la droite et de l'extrême droite. Les Magistrat.e.s sont accusé.e.s d'être laxistes envers les délinquant.e.s, notamment les mineur.e.s et expéditifs lors d'affaires concernant les candidat.e.s aux plus hautes fonctions. Nul.le ne peut être au dessus des lois et surtout par celui, ou celle qui aspire à diriger le pays. Le SNPES-PJJ/FSU rappelle son attachement à l'égalité de l'ensemble des citoyen.n.e.s face à une Justice indépendante, c'est un pilier de l'État de Droit ... mais l'actualité de l'ignoble agression du jeune Théo par des représentants des forces de l'ordre nous rappelle le chemin à parcourir. Indigné.e.s, nous appelons à rejoindre la **MARCHE POUR LA JUSTICE ET LA DIGNITÉ** du dimanche 19 Mars qui aura lieu à Paris entre Nation et République et à participer à toutes les actions et mobilisations qui seront organisées localement.

Au ministère de la Justice, le Secrétariat Général entreprend les *grandes manœuvres*. Convoquées en bilatérale dans la précipitation fin janvier, les organisations syndicales ont la surprise de voir le Secrétaire Général assurer en personne la promotion de sa réforme.

Un mois plus tard c'est à l'occasion d'une multilatérale qu'une grande partie des représentant.e.s du personnel a eu l'occasion de rappeler qu'il ne suffisait pas de diffuser des documents pour acter d'un remaniement en profondeur du mode d'administration du ministère et qu'il convenait de mesurer l'impact de celui-ci sur les personnels et sur l'ensemble des directions et de l'exercice de leurs missions. Le temps nécessaire de la réflexion ne peut être balayé par la précipitation dont fait preuve le secrétaire général qui, fidèle à la feuille de route que lui a fixée le garde des sceaux, ne dévie pas de sa voie et fait de cette réorganisation son objectif principal. Un sens curieux des priorités car d'autres chantiers ne bénéficient pas de la même attention : les discussions sur la cartographie du RIFSEEP des corps communs pourtant déjà mis en œuvre sur le terrain se sont faites tardivement et le statut ministériel des psychologues est en jachère depuis trois ans.

Cette accélération calendaire tourne à la confusion dans les couloirs du Millénaire. A la PJJ, le dialogue social connaît lui aussi un affolement certain et pas une semaine ne passe sans qu'une réunion ou une instance ne se tienne dans des agendas très contraints.

Ainsi en ce qui concerne ce CTC, les organisations syndicales ont été destinataires des documents le jeudi 9 mars après midi, soit moins de 8 jours avant la tenue de cette instance, délai minimum de rigueur inscrit dans le règlement intérieur du CTC. Dès lors, il n'est pas possible de travailler en profondeur les textes et de préparer collectivement les débats, ce qui est la base de notre fonctionnement syndical.

Pour ces raisons nous ne siégerons pas aujourd'hui.